

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO

COMMUNE DE NGOUMOU

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DE MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

MEFOU AND AKONO DIVISION

NGOUMOU COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

INTERNAL STRUCTURE FOR THE
ADMINISTRATIVE MANAGEMENT
OF PUBLIC PROCUREMENT

AVIS DE CONSULTATION RESTREINT POUR UNE DEMANDE DE COTATION

N° 001/DCR/CNG/SIGAMP/CIPM/2026 DU 13/02/2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EQUIPEMENT DES LOGEMENTS SOCIAUX DE NGOUMOU, DEPARTEMENT DE MEFOU AKONO, REGION DU CENTRE

1. Objet de la Demande de Cotation

Dans le cadre de la mise en œuvre du Budget d'investissements publics/Exercice 2026, le Maire de la Commune de NGOUMOU, Autorité Contractante, lance une Consultation pour une Demande de Cotation pour l'équipement des logements sociaux de NGOUMOU, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre.

N° d'ordre	INTITULE DU PROJET	SOURCE DE FINANCEMENT	LOCALITE DE REALISATION	IMPUTATION BUDGETAIRE
1	EQUIPEMENT DES LOGEMENTS SOCIAUX DE NGOUMOU	BIP	Ngoumou	

2. Consistance des prestations

Les prestations, objet de la présente Demande de Consultation, porte sur l'équipement en matériel et mobilier des logements sociaux de NGOUMOU en conformité avec les prescriptions du Descriptif des prestations.

3. Participation et origine

La participation à la présente demande de cotation est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine.

4- Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le Budget d'investissement public (BIP) Exercice 2026. Sur la ligne budgétaire N°

5- Mode de soumission

Le mode soumission retenu pour cette demande de cotation est hors ligne

6- Consultation du Dossier DE DEMANDE DE COTATION

Le Dossier de Cotation peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables à la Mairie de NGOUMOU (Service des Marchés (SIGAMP), téléphone 655 59 82 78. Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux

adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) dès publication du présent avis.

7- ACQUISITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

La version physique du dossier de demande de cotation peut être obtenue à la Mairie de Ngoumou aux heures ouvrables (Service des Marchés (SIGAMP), téléphone 655 59 82 78 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable *des frais d'achat de la Demande cotation à 50 000 francs CFA* à la Recette Municipale de Ngoumou.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier de Demande de Cotation (DC) par téléchargement gratuit sur les plateformes COLEPS ou PRIDESOFT disponibles aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du dossier de Demande de Cotation DC.

8- COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **9 878 694 FCFA**

9- CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, **timbrée au tarif en vigueur avec mention manuscrite assortie de la quittance de la Caisse de Dépôt et consignation (CDEC)**, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DC dont le montant s'élève à **Cent Quatre Vingt Dix Sept Mille cinq cent Soixante Quinze (197 575) FCFA**; *il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur* et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des cotations. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10-Remise des Cotations

Les cotations, rédigées en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier de Cotation, seront déposées sous pli fermé à la Mairie de NGOUMOU, au plus tard le **13 AVR. 2026** à 12 heures, heure locale et devront porter la mention:

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMENDE DE COTATION

«N°001/DC/CNG/SIGAMP/CIPM/2026

DU 13/02/2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EQUIPEMENT DES LOGEMENTS SOCIAUX DE NGOUMOU

FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public, Exercice 2026

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

NB : Lescotations parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Marie de Ngoumou le **13 AVR. 2026** à **13 heures** précises par la Commission interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Ngoumou. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement de la cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de demande de cotations.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

12-RECEVABILITE DES COTATIONS

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- *Les plis non-conformes au mode de soumission.*
- les plis sans indication de l'identité de la demande de cotation ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPDC ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions de la demande de cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de la demande de cotation, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13. Critères d'évaluations

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

13.1 Critères éliminatoires

a. Offre Administrative

1. Pièce falsifiée ou non authentique;
2. Absence ou non-conformité de la Caution de soumission timbrée au tarif en vigueur accompagnée du récépissé de consignation de ladite caution à l'ouverture des offres ;
3. Absence ou Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif, à l'exception de la Caution de soumission et/ou du récépissé de consignation de ladite caution, après le délai de 48 heures réglementaires ;
4. Absence de la charte d'intégrité datée et signée et à l'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée.
5. Décision de catégorisation ou l'attestation de catégorisation

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas obtenu au moins un total de **05 critères sur l'ensemble des 07 critères essentiels soit 70%**;

c. Offre Financière

1. Absence de l'une des pièces énumérées dans le RPDC (volume 3) ;

2. Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
3. Absence d'un sous-détail des prix unitaires quantifiés dans le BPU ou le DQE;

N.B : les copies certifiées des pièces légalisées devront datées de moins de trois (03) mois

13.2-Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des critères essentiels ci-après :

- La présentation de l'offre..... Oui/Non ;
- ☒ la méthodologie d'exécution et d'organisation Oui/Non
- Planning d'approvisionnement et de livraison..... Oui/Non
- ☒ le délai d'exécution..... Oui/Non
- La capacité financière..... Oui/Non
- RPDC paraphé et signé à la dernière page Oui/Non
- Le CCTP paraphé et signé à la dernière page Oui/Non

Seuls les soumissionnaires qui auront remplis au moins 70% des critères de qualification ci-dessus verront leur offre financière examinée.

14- Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet de la présente Demande de Cotation est de 60 jours calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

16- Attribution

Le Maître d'Ouvrage la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

11-Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

12- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, à la Mairie de NGOUMOU (Service Technique au numéro de téléphone 655 598 278.

NGOUMOU le **11 MARS 2026**

Le Maire, Maître d'Ouvrage
(Autorité Contractante)

Ampliations

- MINMAP /DD/MAK (pour information)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)



Amvouna Njougou
Jean Baptiste Martin

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

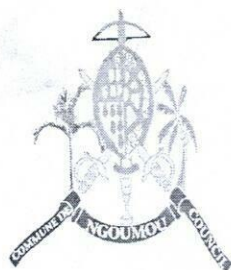
RREGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET
AAKONO

COMMUNE DE NGOUMOU

SECRETIARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DE MARCHES
PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

MEFOU AND AKONO DIVISION

NGOUMOU COUNCIL

SECRETIARIAT GENERAL

INTERNAL STRUCTURE FOR THE
ADMINISTRATIVE
MANAGEMENT OF PUBLIC
PROCUREMENT

NOTICE OF CONSULTATION FOR A REQUEST FOR QUOTATION
No. 001/RFQ/CNG/SIGAMP/CIPM/2025 of 13/02/2026,
BY EMERGENCY PROCEDURE, FOR THE SUPPLY OF EQUIPMENT OF SOCIAL HOUSING IN NGOUMOU,
MEFOU AND AKONO DIVISION, CENTRE REGION.

1. Subject of the Request for Quotation

Within the framework of the implementation of the Public Investment Budget – 2026 Financial Year, the Mayor Ngoumou Council, Contracting Authority, hereby launches a Consultation for a Request for Quotation for equipment of social housing in Ngoumou, Mefou and Akono Division, Centre Region.

No	Project Title	Source of Financing	Place of Execution	Budget Line
1	EQUIPMENT OF SOCIAL HOUSING IN NGOUMOU	PIB	Ngoumou	

2. Scope of Services

The services subject to this Request for Quotation consist of the supply of equipment, materials and furniture for the social housing units of Ngoumou, in accordance with the specifications of the Description of Services.

3. Participation and Origin

Participation in this Request for Quotation is open, on equal terms, to companies, enterprises or groups of enterprises governed by Cameroonian law, with proven experience in the field.

4. Financing

The services subject to this Request for Quotation shall be financed by the Public Investment Budget (PIB), 2026 Financial Year, under budget line No.

5. Method of Submission

The submission method selected for this Request for Quotation is offline.

6. Consultation of the Request for Quotation File

The Request for Quotation File (RFQ) may be consulted free of charge during working hours at the Ngoumou Council (Procurement Service – SIGAMP), Tel: 655 59 82 78.

It may also be consulted online on the COLEPS platform at:
<http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>, and on the ARMP website
(www.armp.cm), upon publication of this notice.

7. Acquisition of the Request for Quotation File

The hard copy of the Request for Quotation File may be obtained from the Ngoumou Council during working hours (Procurement Service – SIGAMP), Tel: 655 59 82 78, upon publication of this notice and against payment of a non-refundable fee of 50,000 CFA Francs at the Ngoumou Municipal Treasury.

The electronic version of the RFQ may be downloaded free of charge from the COLEPS or PRIDESOFT platforms at the above-mentioned addresses.

However, online submission shall be subject to prior payment of the RFQ purchase fee.

8. Estimated Cost

The estimated cost of the operation, following preliminary studies, is 9,878,694 CFA Francs.

9. Bid Bond

Each bidder must include in his administrative documents a bid bond, stamped at the current rate and bearing a handwritten statement accompanied by the receipt issued by the Cameroon Deposit and Consignment Fund (CDEC), delivered by a bank or financial institution approved by the Minister in charge of Finance to issue bid bonds in public contracts, listed in document 14 of the RFQ.

The amount of the bid bond shall be One Hundred and Ninety-Seven Thousand Five Hundred and Seventy-Five (197,575) CFA Francs, representing at most 2% of the estimated cost including all taxes, in accordance with the regulations in force.

It shall remain valid up to thirty (30) days beyond the original validity period of the bids.

Failure to produce a bid bond issued by a first-class bank or financial institution approved by the Ministry of Finance shall result in outright rejection of the bid.

A bid bond submitted but not related to the concerned consultation shall be considered as absent.

A bid bond presented during the bid opening session shall be inadmissible.

10. Submission of Quotations

Quotations, drafted in French or English, in seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies marked as such, in accordance with the requirements of the RFQ, shall be submitted in a sealed envelope to the Ngoumou Council no later than 13 APR 2026 at 12:00 noon (local time) and shall bear the following mention:

REQUEST FOR QUOTATION NOTICE

No. 001/RFQ/CNG/SIGAMP/CIPM/2026 of 13/02/2026

Under Emergency Procedure For the Equipment of Social Housing Units in Ngoumou

Financing: Public Investment Budget, 2026 Financial Year

"TO BE OPENED ONLY DURING THE BID OPENING SESSION"

NB: Quotations received after the deadline shall not be accepted.

11. Opening of Bids

The bids shall be opened in a single phase on **13 AVR. 2026** at 1:00 p.m. sharp at the Ngoumou Council by the Internal Public Procurement Commission of the Ngoumou Council.

Only bidders may attend or be represented by one duly mandated person of their choice, even in the case of a group of enterprises.

Administrative documents required must be produced in originals or certified true copies issued by the competent authority, in accordance with the RFQ regulations. They must be less than three (03) months old or issued after the signing date of the Request for Quotation notice.

In case of absence or non-compliance of an administrative document at the opening session, and after a 48-hour grace period granted by the Commission, the bid shall be rejected.

12. Admissibility of Quotations

Administrative documents, technical offer and financial offer must be placed in separate envelopes and submitted in a sealed package.

The following shall be declared inadmissible by the Contracting Authority:

- Envelopes bearing information identifying the bidder;
- Envelopes received after the deadline;
- Envelopes not complying with the submission method;
- Envelopes without indication of the RFQ reference;
- Failure to comply with the required number of copies;
- Any incomplete bid in accordance with the RFQ requirements shall be declared inadmissible, particularly in case of absence of a valid bid bond or non-compliance with RFQ templates.

13. Evaluation Criteria

13.1 Eliminary Criteria

a) Administrative Offer

- Forged or non-authentic document;
- Absence or non-compliance of the bid bond;
- Absence or non-compliance of an administrative document after 48 hours;
- Absence of the signed Integrity Charter and Environmental and Social Commitment;
- Absence of categorization decision or certificate.

b) Technical Offer

- False declaration or forged document;
- Failure to obtain at least 5 out of 7 essential criteria (70%).

c) Financial Offer

- Absence of a required financial document;
- Omission of a quantified price in the Unit Price Schedule or Bill of Quantities;
- Absence of sub-detail of unit prices.

NB: Certified copies must be less than three (03) months old.

13.2 Essential Criteria

Technical offers shall be evaluated on the basis of the following essential criteria:

- Presentation of the offer (Yes/No);
- Methodology and organization (Yes/No);
- Supply and delivery schedule (Yes/No);
- Execution deadline (Yes/No);
- Financial capacity (Yes/No);
- Initialed and signed RPDC (Yes/No);
- Initialed and signed CCTP (Yes/No).

Only bidders who obtain at least 70% of the essential criteria shall have their financial offer examined.

14. Execution Period

The maximum execution period provided by the Contracting Authority for the performance of the services is 60 calendar days, from the date of notification of the Service Order to start the services.

15. Award

The Contracting Authority shall award the Contract to the bidder whose offer meets the required technical and financial criteria and is evaluated as the lowest bid, including any discounts offered.

16. Validity of Offers

Bidders shall remain bound by their offers for ninety (90) days from the deadline for submission of bids.

17. Additional Information

Additional technical information may be obtained during working hours from the Ngoumou Council (Technical Service), Tel: 655 598 278.

Done at Ngoumou, on 11 MARS 2026
THE MAYOR, PROJECT OWNER

(Contracting Authority)

Copies:

- MINMAP / DD / MAK (for information)
- Chairperson, CIPM (for information)
- ARMP (for publication in the Public Procurement Journal)
- Notice Board / Archives



Amosine Etoungue
Jean Baptiste Mouton